



**Délibération n° BUR. – 23 – 28 mai 2019 – Avis relatif à l’avenant n°17 sur la convention nationale organisant les rapports entre les pharmaciens titulaires d’officine et l’assurance maladie, relatives à la rémunération sur objectifs de santé publique (génériques).**

Par lettre en date du 10 mai 2019, notifiée par courriel le 15 mai 2019, la Direction générale de l'UNCAM a soumis pour signature, à l'UNOCAM, en application des articles L. 162-14-3, L.162-16-1 et D.162-26 du code de la sécurité sociale, l’avenant n°17 à la convention nationale des pharmaciens titulaires d’officine. L’UNCAM et l’Union des Syndicats de Pharmaciens d’Officine (USPO) ont signé cet avenant le 3 avril 2019.

Cet avenant porte notamment sur la rémunération sur objectifs de santé publique (ROSP) relative aux génériques.

L’UNOCAM prend acte de l’avenant n°17, sans en devenir signataire.

**Délibération adoptée à l’unanimité**